

Une mise en œuvre pragmatique des standards internationaux est nécessaire

Berne, 13.12.2013

Communiqué

Une mise en œuvre pragmatique des standards internationaux est nécessaire

Les mesures présentées sont un premier pas positif pour le PLR

Le Conseil fédéral fait un premier pas positif aujourd'hui avec le message présenté en matière de politique financière. Ainsi, il renonce à un renforcement du droit pénal fiscal interne et veut rapidement augmenter le nombre d'accords de double imposition grâce à des modifications. Au lieu d'imposer des règles compliquées, le Conseil fédéral devrait plutôt mettre en œuvre les standards internationaux existants, à l'image des autres places financières. En revanche, le PLR ne souhaite ni mélanger politique internationale et intérieure, encore moins un „Swiss Finish" excessif. Le PLR attend bien plus de pragmatisme en matière de politique financière. C'est dans cette optique que le parti présente un train de mesures pour une politique financière extérieure réfléchie.

La Suisse en tant que petit pays, fortement interconnecté en matière d'économie, ne peut pas échapper aux normes internationales. La reprise des standards actuels de l'OCDE est à notre avantage qu'ils émanent de GAFI ou du Global Forum. Nous devons poser les bases rapidement afin de mettre en œuvre les standards de manière intelligente et pragmatique. Les mesures inutiles et instaurant une méfiance à l'égard de notre propre population, à l'image d'une obligation générale d'identifier les personnes politiquement exposées ou d'une interdiction d'achat en espèce de plus de 100'000 francs, ne constitue en aucun cas la bonne voie.

Une entraide judiciaire conforme aux accords de double imposition est réjouissante

Il est réjouissant de noter que le Conseil fédéral souhaite adapter rapidement le nombre d'accords de double imposition en les conformant aux standards de l'OCDE actuels. Le conseiller national PLR, Ruedi Noser, a déposé aujourd'hui une motion allant dans ce sens. Le PLR salue les mesures proposées liées à la création de transparence pour les actions au porteur.

Pas de mélange entre politique nationale et internationale

De plus, le PLR salue que dans la définition de délit fiscal grave, par rapport à la consultation, l'infraction de blanchiment d'argent ne se trouve pas mélangé entre des définitions de droit international et intérieur. Le PLR rejette tout renforcement du droit fiscal interne par l'influence d'exigences internationales non nécessaire. Le PLR regrette que le Conseil fédéral n'est pas pris en considération le concept alternatif qu'il avait proposé : au lieu d'intégrer un nouvel état de faits dans la loi sur le blanchiment d'argent, le blanchiment d'argent devrait être un fait incriminable du droit fiscal. Ainsi, les normes GAFI seraient facilement respectées. Le PLR va s'engager en faveur de ce concept au sein du Parlement.

Une mise en œuvre pragmatique des standards internationaux est nécessaire

Le processus de Peer Review ne doit pas être menacé

Pour le PLR, le fait que le Conseil fédéral ne présente pas les mesures de transparence pour les actions aux porteurs dans un message séparé adressé au Parlement est problématique. A ce stade, il s'agit d'une exigence du Global Forum qui doit être remplie rapidement par la Suisse. Dans le cas contraire, nous risquons à nouveau de nous trouver stigmatisé à une échelle internationale. Le PLR va s'engager au sein de la commission pour traiter de la question de l'action au porteur. Ainsi, avec la discussion attendue de la définition des délits fiscaux, cette modification importante ne sera pas retardée.

Une politique financière extérieure habile et réfléchie

Le PLR exige une politique financière extérieure sobre avec comme objectif la défense nos intérêts financiers de façon intelligence dans un contexte de plus en plus difficile. En étant toujours stigmatisé nous nuisons à notre place financière et ses clients. La stabilité et la sécurité du droit doivent être durables. Parallèlement, nous devons assumer les règlements internationaux actuellement en vigueur et rapidement les mettre en place de façon pragmatique – **par amour de la Suisse.**

Contacts:

• Jean-René Germanier, conseiller national, 079 628 66 20

• Pia Guggenbühl, cheffe de la communication, 079 566 60 10

• Aurélie Haenni, porte-parole romande, 079 315 78 48